

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

02 mars 2021

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

L'an deux mille vingt et un, mardi 02 mars à dix-huit heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du **Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray** se sont réunis à la salle polyvalente de Gaillefontaine (76870), à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 22 février 2021.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Céline CARNET (commune de Bailleul-Neuville), Gilbert DEBURE (commune de Fresnoy-Folny)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Daniel VANHULLE (commune de Mortemer)

Communauté de Communes des 4 rivières : Isabelle BRÉQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Céline ELIE (commune de Mont-Roty), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye),

Étaient présents également : Catherine THIERCE, Présidente du conseil de développement, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du conseil de développement, Sabine CAMENISH (commune de Clais – Communauté de Communes de Londinières),

Personnes excusées

Virginie LUCOT-AVRIL (conseillère départementale), Sébastien JUMEL (député), Xavier BATUT (député), Pascal MARTIN (Sénateur), Catherine MORIN-DESAILLY (sénatrice), Agnès CANAYER (sénatrice), Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventés), Jean-Claude DELWARDE (commune d'Hodeng-Hodenger), Dittmar HEDREUL, Vice-Président du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 34

Délégués votants : 34

Vu l'article L 2312-1 du CGCT et l'article L5211-36 du CGCT,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires proposé figurant dans le dossier joint en annexe,

Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- *De prendre acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 du PETR du Pays de Bray*
- *De prendre acte de la tenue du Débat relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 du PETR du Pays de Bray*

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **16 MARS 2021**
Et de sa publication **16 MARS 2021**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

02 mars 2021

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « MOBILITE » TENMOD

L'an deux mille vingt et un, mardi 02 mars à dix-huit heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Gaillfontaine (76870), à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 22 février 2021.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Céline CARNET (commune de Bailleul-Neuville), Gilbert DEBURE (commune de Fresnoy-Folny)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Daniel VANHULLE (commune de Mortemer)

Communauté de Communes des 4 rivières : Isabelle BRÉQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Céline ELIE (commune de Mont-Roty), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye),

Étaient présents également : Catherine THIERCE, Présidente du conseil de développement, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du conseil de développement, Sabine CAMENISH (commune de Clais – Communauté de Communes de Londinières),

Personnes excusées

Virginie LUCOT-AVRIL (conseillère départementale), Sébastien JUMEL (député), Xavier BATUT (député), Pascal MARTIN (Sénateur), Catherine MORIN-DESAILLY (sénatrice), Agnès CANAYER (sénatrice), Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventés), Jean-Claude DELWARDE (commune d'Hodeng-Hodenger), Dittmar HEDREUL, Vice-Président du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 34

Délégués votants : 34

Considérant le travail réalisé dans le cadre du Schéma Local de Déplacement du Pays de Bray,
Considérant le second AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) TENMOD : Territoires de Nouvelles Mobilités Durables lancé L'ADEME, France Mobilités et le Ministère de la transition écologique,

Monsieur le Président expose les caractéristiques de cet AMI qui porte notamment sur l'expérimentation et l'évaluation de solutions / services de mobilité / démobilité. Il indique que les projets relevant de cet axe sont les projets innovants, pour le territoire, de solutions / services de mobilité / démobilité, en adéquation avec les enjeux du territoire, et s'inscrivant préférentiellement dans le plan d'actions d'une démarche de planification de la mobilité, soit le Schéma Local de Déplacement du Pays de Bray par exemple.

Il expose que les projets lauréats à cet AMI pourront faire l'objet d'une aide financière d'un montant maximal de 100 000€, dans la limite d'un soutien de l'ADEME à hauteur maximale de 50 % des coûts éligibles. La date limite de réponse fixée au 15 avril 2021.

Monsieur le Président expose que cet AMI permettrait d'accompagner la mise en œuvre du Schéma Local de Déplacement et, sous réserve de la prise de compétence AOM par les communautés de communes, apporter un soutien technique pour appréhender cette nouvelle compétence.

Après avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président du PETR du Pays de Bray à déposer une candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt TENMOD.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **15 MARS 2021**
Et de sa publication **15 MARS 2021**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

02 mars 2021

ANIMATION NATURA 2000 – ANNEES 2020, 2021 ET 2022

L'an deux mille vingt et un, mardi 02 mars à dix-huit heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Gaillfontaine (76870), à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 22 février 2021.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Céline CARNET (commune de Bailleul-Neuville), Gilbert DEBURE (commune de Fresnoy-Folny)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Daniel VANHULLE (commune de Mortemer)

Communauté de Communes des 4 rivières : Isabelle BRÉQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Céline ELIE (commune de Mont-Roty), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye),

Étaient présents également : Catherine THIERCE, Présidente du conseil de développement, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du conseil de développement, Sabine CAMENISH (commune de Clais – Communauté de Communes de Londinières),

Personnes excusées

Virginie LUCOT-AVRIL (conseillère départementale), Sébastien JUMEL (député), Xavier BATUT (député), Pascal MARTIN (Sénateur), Catherine MORIN-DESAILLY (sénatrice), Agnès CANAYER (sénatrice), Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Jean-Claude DELWARDE (commune d'Hodeng-Hodenger), Dittmar HEDREUL, Vice-Président du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 34

Délégués votants : 34



Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II,

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 10 janvier 2011 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique,

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de la faune et de la flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000,

Vu l'arrêté du 14 juin 2011 portant désignation du site Natura 2000 n°FR2300131 du Pays de Bray humide,

Vu l'arrêté du 22 février 2018 portant sur la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 n°FR2300131 du Pays de Bray humide.

Vu la délibération D793 « Animation Natura 2000 – 2021 et 2022 » et la délibération D794 « Actualisation des cartographies d'habitats du site Natura 2000 « Pays de Bray humide » du 12 décembre 2020 ».

Considérant que le PETR du Pays de Bray est actuellement structure porteuse et animatrice du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Pays de Bray humide » (FR2300131) depuis 2011 et réélue en date du 18 janvier 2021,

Considérant les informations transmises par la DREAL Normandie au PETR du Pays de Bray en date du 08 février 2021, autorisant ce dernier à bénéficier d'abondements issus du Plan de Relance.

Après en avoir délibéré, le comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'annuler la délibération D794 « Actualisation des cartographies d'habitats du site Natura 2000 « Pays de Bray humide » du 12 décembre 2020 ».
- D'annuler et remplacer la délibération D793 « Animation Natura 2000 – 2021 et 2022 » du 12 décembre 2020 par la présente délibération D811 « Animation Natura 2000 – 2021 et 2022 ».
- D'autoriser le Président à effectuer une demande rectificative de subvention sur 2 ans dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Pays de Bray humide » auprès de l'État et du FEADER.
- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat permettant une prise en charge de 100% des dépenses éligibles (50% État et 50% FEADER) pour 2021 et 2022, sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement Natura 2000 – Site « Pays de Bray humide » - Année 2021 et 2022			
Dépenses		Recettes	
Salaires et charges	88 917,10 €	État	124 791,89 €
Frais indirects	13 337,57 €		
Frais de déplacement et de formations	4 000,00 €		
Prestations de service	142 429,10 €	FEADER	124 791,88 €
Achats divers	900,00 €		
Total	249 583,77 €	Total	249 583,77 €

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **16 MARS 2021**
Et de sa publication
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org



Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

02 mars 2021

PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION – 2021 - 2023

L'an deux mille vingt et un, mardi 02 mars à dix-huit heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Gaillfontaine (76870), à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 22 février 2021.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Céline CARNET (commune de Bailleul-Neuville), Gilbert DEBURE (commune de Fresnoy-Folny)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Daniel VANHULLE (commune de Mortemer)

Communauté de Communes des 4 rivières : Isabelle BRÉQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Céline ELIE (commune de Mont-Roty), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye),

Étaient présents également : Catherine THIERCE, Présidente du conseil de développement, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du conseil de développement, Sabine CAMENISH (commune de Clais – Communauté de Communes de Londinières),

Personnes excusées

Virginie LUCOT-AVRIL (conseillère départementale), Sébastien JUMEL (député), Xavier BATUT (député), Pascal MARTIN (Sénateur), Catherine MORIN-DESAILLY (sénatrice), Agnès CANAYER (sénatrice), Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventés), Jean-Claude DELWARDE (commune d'Hodeng-Hodenger), Dittmar HEDREUL, Vice-Président du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 34

Délégués votants : 34

Vu l'article 39 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 instituant les projets alimentaires territoriaux (PAT),

Considérant l'engagement du PETR dans le cadre de la proposition de convention financière entre le PETR et la DRAAF Normandie à mettre en œuvre l'opération « élaboration d'une stratégie transversale autour de l'alimentation en Pays de Bray : le PAT ».

Considérant que le PETR est lauréat des deux appels à projet « Programme National pour l'Alimentation en Région » et « Plan Régional Santé Environnement 3 ».

Considérant la création de poste de chargé(e) de projet alimentaire territorial et stratégie pour l'économie circulaire ainsi que le recrutement de Madame Julie SELTZ à ce poste depuis le 07 décembre 2020,

Considérant les engagements du Plan de Relance annoncé par le gouvernement le 03 septembre 2020 dont trois grands objectifs en ce qui concerne le secteur agricole et alimentaire,

Considérant la candidature du PETR du Pays de Bray en réponse à l'appel à projet « Programme National pour l'Alimentation – 2021 – 2023 piloté par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le ministère des solidarités et de la santé et l'ADEME avec une date de clôture fixée au 15 janvier 2021.

Considérant que cette candidature vise à permettre :

- L'accompagnement du personnel de la restauration collective au changement de pratique ;
- La conception de supports de communication et la sensibilisation à l'alimentation durable sur le territoire ;
- La mise en place d'action en vue de redynamiser les marchés locaux ;
- La poursuite des financements en matière d'ingénierie dédiée à la mise en œuvre et l'animation du PAT au-delà de l'horizon 2021.

Après en avoir délibéré, le comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Président du PETR du Pays de Bray à déposer une candidature au titre du Programme National pour l'Alimentation (PNA) « Plan de relance » ;
- D'autoriser le Président du PETR du Pays de Bray à signer la convention financière avec le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le ministère des solidarités et de la santé et l'ADEME et solliciter la subvention du PNA « Plan de relance » selon le plan de financement suivant :

	Coût total des dépenses envisagées	Appel à projet PNA (70 %)	Autofinancement PETR (30 %)
Dépenses de formation	30 908 €	21 635,60 €	9 272,40 €
Frais salariaux	70 000 €	49 000 €	21 000 €
Autres frais	9 480€	6 636 €	2 844 €
Total	110 388 €	77 271,60 €	33 116,40 €

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **16 MARS 2021**
Et de sa publication **16 MARS 2021**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Pour copie certifiée conforme

Le Président, Xavier LEFRANÇOIS
**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org



Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

02 mars 2021

DEMATERIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

L'an deux mille vingt et un, mardi 02 mars à dix-huit heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du **Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray** se sont réunis à la salle polyvalente de Gaillfontaine (76870), à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 22 février 2021.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Céline CARNET (commune de Bailleul-Neuville), Gilbert DEBURE (commune de Fresnoy-Folny)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Daniel VANHULLE (commune de Mortemer)

Communauté de Communes des 4 rivières : Isabelle BRÉQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Céline ELIE (commune de Mont-Roty), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye),

Étaient présents également : Catherine THIERCE, Présidente du conseil de développement, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du conseil de développement, Sabine CAMENISH (commune de Clais – Communauté de Communes de Londinières),

Personnes excusées

Virginie LUCOT-AVRIL (conseillère départementale), Sébastien JUMEL (député), Xavier BATUT (député), Pascal MARTIN (Sénateur), Catherine MORIN-DESAILLY (sénatrice), Agnès CANAYER (sénatrice), Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventas), Jean-Claude DELWARDE (commune d'Hodeng-Hodenger), Dittmar HEDREUL, Vice-Président du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 34

Délégués votants : 34

Vu l'article L.112-8 et suivants du code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'article 62 de loi ELAN ;

Vu l'article L. 423-3 du code de l'urbanisme ;

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de réceptionner les demandes d'autorisation d'urbanisme de façon dématérialisée,

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2022, les communes de plus de 3500 habitants devront être mettre en œuvre la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme

Monsieur le Président expose au comité syndical que la dématérialisation des autorisations d'urbanisme s'inscrit dans un contexte global de transformation numérique de l'administration.

Une réunion d'information destinée aux communes adhérentes au service ADS a été organisée le 29 janvier dernier. Un sondage leur a ensuite été transmis afin de connaître leur souhait concernant la mise en œuvre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme.

Une majorité de communes adhérentes au service ADS a répondu favorablement à la mise en place d'une solution mutualisée permettant la mise en œuvre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme.

Après avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité de :

- Mettre en place une solution mutualisée permettant la mise en œuvre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme,
- Autoriser le Président à signer le devis d'acquisition de l'outil informatique nécessaire à la mise en œuvre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme,
- Autoriser le Président à solliciter une subvention de l'Etat (DETR).

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **16 MARS 2021**
Et de sa publication **16 MARS 2021**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

02 mars 2021

ACCOMPAGNEMENT ANCT POUR LE CRTE

L'an deux mille vingt et un, mardi 02 mars à dix-huit heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du **Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray** se sont réunis à la salle polyvalente de Gaillfontaine (76870), à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 22 février 2021.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Céline CARNET (commune de Bailleul-Neuville), Gilbert DEBURE (commune de Fresnoy-Folny)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Daniel VANHULLE (commune de Mortemer)

Communauté de Communes des 4 rivières : Isabelle BRÉQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Céline ELIE (commune de Mont-Roty), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye),

Étaient présents également : Catherine THIERCE, Présidente du conseil de développement, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du conseil de développement, Sabine CAMENISH (commune de Clais – Communauté de Communes de Londinières),

Personnes excusées

Virginie LUCOT-AVRIL (conseillère départementale), Sébastien JUMEL (député), Xavier BATUT (député), Pascal MARTIN (Sénateur), Catherine MORIN-DESAILLY (sénatrice), Agnès CANAYER (sénatrice), Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventés), Jean-Claude DELWARDE (commune d'Hodeng-Hodenger), Dittmar HEDREUL, Vice-Président du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 34

Délégués votants : 34

Considérant l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) par le PETR du Pays de Bray,

Considérant la réalisation du diagnostic de territoire attendu dans le contrat,

Monsieur le président propose de solliciter l'accompagnement technique de l'Agence Nationale de Cohérence Territoriale (ANCT) afin de disposer de données, d'éléments techniques et d'outils pour alimenter ce diagnostic et conduire son élaboration.

Après avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité de :

- Autoriser le Président à solliciter un accompagnement de l'ANCT dans le cadre de l'élaboration du CRTE
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à cet accompagnement.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **16 MARS 2021**
Et de sa publication **16 MARS 2021**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUPCHATTEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUPCHATTEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

02 Mars 2021

MISSION D'EXPERTISE DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE

L'an deux mille vingt et un, mardi 02 mars à dix-huit heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Gaillfontaine (76870), à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 22 février 2021.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Céline CARNET (commune de Bailleul-Neuville), Gilbert DEBURE (commune de Fresnoy-Folny)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Daniel VANHULLE (commune de Mortemer)

Communauté de Communes des 4 rivières : Isabelle BRÉQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Céline ELIE (commune de Mont-Roty), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye),

Étaient présents également : Catherine THIERCE, Présidente du conseil de développement, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du conseil de développement, Sabine CAMENISH (commune de Clais – Communauté de Communes de Londinières),

Personnes excusées

Virginie LUCOT-AVRIL (conseillère départementale), Sébastien JUMEL (député), Xavier BATUT (député), Pascal MARTIN (Sénateur), Catherine MORIN-DESAILLY (sénatrice), Agnès CANAYER (sénatrice), Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventés), Jean-Claude DELWARDE (commune d'Hodeng-Hodenger), Dittmar HEDREUL, Vice-Président du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 34

Délégués votants : 34

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat ;

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016, relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article n°7 – IV ;

Vu la loi n° 2019-828 du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique ;

Considérant la nécessité d'être accompagné par un conseil financier, dans le cadre de la préparation budgétaire 2021 et pour les opérations budgétaires et comptables complexes ;

Considérant que Monsieur Thomas Bordonali est par ailleurs Directeur financier de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise ;

Considérant que les fonctions exercées satisfont aux conditions fixées par la réglementation susvisée ;

Considérant que Monsieur Raphaël Cagnet, Président de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise a autorisé Monsieur Thomas Bordonali à exercer l'activité accessoire susvisée pour une période d'un trimestre, à raison de deux heures par semaine,

Monsieur le Président expose au comité syndical que compte-tenu de l'organisation actuelle de l'équipe technique du PETR, il est proposé de s'adjoindre ponctuellement d'une mission d'expertise sur la préparation budgétaire 2021.

Il propose que cette mission soit assurée par Monsieur Thomas BORDONALI, agent de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise. Cette mission s'inscrit dans le cadre d'une activité accessoire de l'agent et fera l'objet d'un arrêté de nomination, pour son recrutement en tant que vacataire pour le PETR.

Après avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité de :

- *Annuler et remplacer la délibération D799 du 10 décembre 2020.*
- *Faire appel à une mission d'expertise en accompagnement à la préparation budgétaire 2021 dans le cadre d'une activité accessoire à compter du mois de décembre 2020.*
- *Rémunérer cette activité accessoire à hauteur d'une indemnité forfaitaire égale à 6 000,00 euros (nets) non soumise à contributions sociales, à l'exception de la CSG et de la CRDS. Le paiement de la prestation sera effectué en deux versements : un premier à l'issue de la restitution des documents budgétaires demandés et le second à l'issue de la phase de conseil.*
- *Inscrire la dépense au budget du PETR du Pays de Bray.*

- Autoriser le Président à signer l'arrêté de nomination de Monsieur Thomas Bordonali pour la réalisation de la mission d'expertise, en tant que vacataire, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **16 MARS 2021**
Et de sa publication **16 MARS 2021**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 / Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

02 Mars 2021

GLE DE REPARTITION DES FACTURES ET FRAIS PETR ADS – ANNULE ET REMPLACE D737 DU 28/11/2019

L'an deux mille vingt et un, mardi 02 mars à dix-huit heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du **Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray** se sont réunis à la salle polyvalente de Gaillefontaine (76870), à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 22 février 2021.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Céline CARNET (commune de Bailleul-Neuville), Gilbert DEBURE (commune de Fresnoy-Folny)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Daniel VANHULLE (commune de Mortemer)

Communauté de Communes des 4 rivières : Isabelle BRÉQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Céline ELIE (commune de Mont-Roty), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye),

Étaient présents également : Catherine THIERCE, Présidente du conseil de développement, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du conseil de développement, Sabine CAMENISH (commune de Clais – Communauté de Communes de Londinières),

Personnes excusées

Virginie LUCOT-AVRIL (conseillère départementale), Sébastien JUMEL (député), Xavier BATUT (député), Pascal MARTIN (Sénateur), Catherine MORIN-DESAILLY (sénatrice), Agnès CANAYER (sénatrice), Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Jean-Claude DELWARDE (commune d'Hodeng-Hodenger), Dittmar HEDREUL, Vice-Président du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 34

Délégués votants : 34

Considérant l'article 7 des statuts du PETR du Pays de Bray précisant que le PETR du Pays de Bray peut exercer des missions de prestations de services en matière d'urbanisme (instruction du droit des sols...),

Considérant que le service ADS fait l'objet d'un budget annexe,

Considérant la nécessité de définir une clé de répartition entre le service ADS et le PETR pour les factures globales (ex : téléphone, logiciel de comptabilité, location machine à affranchir, ...) et les frais salariaux de secrétariat et de comptabilité,

Considérant le fonctionnement actuel de la structure, il est nécessaire de réajuster la clé de répartition,

Le comité syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'annuler et remplacer la délibération D737 du 28 novembre 2019,
- de définir une clé de répartition de 4/15 pour les factures globales, et les frais salariaux de secrétariat et de comptabilité, correspondant à l'effectif du service ADS au sein du PETR, à compter du 1er mars 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **16 MARS 2021**
Et de sa publication **16 MARS 2021**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
TEL 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS PREFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION

COLLECTIVITÉ :

PETR DU PAYS DE BRAY
Maison des services
Boulevard Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY

DATE D'ENVOI:

16/03/2021

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR... + date)	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité
Rapport d'orientation Budgétaire 2021	D809 – 02/03/2021	
Appel à Manifestation d'intérêt « MOBILITE » TENMOD	D810 – 02/03/2021	
Animation Natura 2000 année 2020, 2021 et 2022	D811 – 02/03/2021	
Programme National pour l'Alimentation 2021-2023	D812 – 02/03/2021	
Dématérialisation des autorisations d'urbanisme	D813 – 02/03/2021	
Accompagnement ANCT pour le CRTE	D814 – 02/03/2021	
Mission d'expertise dans le cadre d'une activité accessoire	D815 – 02/03/2021	
Cle de répartition des factures et frais PETR- ADS annule et remplace D737 du 28/11/2019	D816 – 02/03/2021	

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE :

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services | Bld Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

CACHET DE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE :

REÇU LE
17 MARS 2021
SOUS-PREFECTURE
DE DIEPPE